



9, rang de la Montagne
Saint-Étienne-de-Bolton (Qc) J0E 2E0
Téléphone: (450) 297-3353
Télécopieur: (450) 297-0412

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

Réunion de mardi le 25 février 2025, de 19h30 à 20h57

Par ZOOM

PROCÈS VERBAL

Ouverture et présences.

La réunion a débuté à 19h30.

Étaient présents à la réunion :

Michèle Turcotte, Mairesse

Samuel Grégoire,

Vincent Jarry,

Philippe Barette,

John Topp, (absent)

Anna Urbaneck,

Didier Collart,

Robert Werbiski,

Denis Couillard,

Suzie Laliberté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour avait été envoyé le 25 février. L'ordre du jour a été accepté à la lecture.

Vincent Jarry a profité du moment de l'ouverture de la réunion pour présenter Mme Suzie Laliberté qui est nouvellement arrivé en tant que membre au CCE. Il y a eu un tour de table (ou d'écran) pour que les membres du CCE se présentent.

2. Adoption du compte-rendu (CR) de la dernière rencontre.

Le dernier CR n'avait pas été lu par tous les membres du Comité. Il a été convenu qu'il y aurait une période de consultation de 48 heures supplémentaires pour que les membres puissent lire et commenter au besoin.

3. Élaboration du Plan de conservation des milieux naturels - Suite.

Philippe nous a fait une mise à jour des actions de la présentation du plan à la municipalité. Le plan est bien reçu au niveau municipal.

Pour les besoins actuels de la réunion du CCE, les membres avaient reçu le plan cité en rubrique afin de pouvoir formuler une évaluation des priorités et formuler les commentaires pertinents du plan.

Philippe a expliqué le contexte et les objectifs visés pour notre travail et montre sous forme de tableau, les résultats (scores) qui sont compilés des résultats d'évaluations que les membres devaient faire. Il est intéressant de voir que parmi les résultats compilés à partir des évaluations des 8 membres du CCE figurent aussi les écarts types des évaluations qui donnent un indicateur de l'importance accordé à chaque recommandation. À noter, qu'étant donné le nombre restreint de répondants, il est convenu que les résultats soient considérés comme des indicateurs seulement.

Les membres devaient également commenter leurs scores d'évaluation selon différents points d'intérêts ou observations.

Philippe explique comment les réponses doivent être interprétées et le lien avec l'indicateur de l'écart type.

Le tableau regroupe les résultats des recommandations qui ont un lien commun selon un code de couleur. Philippe a convenu d'acheminer aux membres le tableau (grille d'évaluation) sous peu.

Les étapes à venir comprennent, entre autres, une rencontre avec le CCU le 7 mars 2025.

- A. Intégrer les noyaux forestiers.** À la première vue, nous pouvions constater comment la recommandation de préservation des noyaux forestiers avaient obtenu une cote élevée par exemple.
- B. Réviser les orientations.** Il y a eu des bonnes discussions concernant le besoin de préciser certains termes utilisés dans le document. Samuel mentionne que des actions doivent être décrites par un verbe d'action fort. À titre d'exemple dans une recommandation d'une certaine action, utiliser le verbe **doivent** au lieu de **devraient**, ceci pour inciter un caractère plus impératif de la recommandation. Samuel précise que certaines recommandations impliquent une obligation légale. L'exemple cité était les dérogations mineures qui DOIVENT (et non devraient) être évaluées en fonction des objectifs du plan d'urbanisme.
- C. Sensibilisation et formation citoyennes.**

Recommandations avec l'impact le plus élevé.

- a. Créer des zones de connectivité fauniques. Mme Turcotte mentionne qu'il faut considérer les zones de connectivité allant à local vers une grande échelle qui dépasserait les limites municipales. Philippe ajoute que les corridors fauniques la MRC sont projetés, ils ne sont pas systématiquement confirmés, bien que plusieurs pourraient l'être (notamment par Corridor appalachien) dont tous ceux qui bordent la 10.
- b. Augmenter la visibilité/profondeur des bandes riveraines. Les discussions ont porté sur l'impression qu'il y a eu un relâchement sur l'aménagement et la protection des bandes riveraines.

Recommandations avec la faisabilité la plus élevée.

- a. Renforcer l'aménagement durable.
- b. Encadrer les projets en milieux sensibles. Les plans de suivi sont difficiles à vérifier et évaluer. Les outils pour effectuer des aménagements existent ce qui permet d'effectuer la surveillance lors des travaux.
- c. Mettre à jour la cartographie des milieux d'intérêt.

Recommandation avec l'acceptabilité la plus élevée.

- a. Mettre à jour la cartographie des milieux d'intérêt. Didier suggère de coter les milieux d'intérêt. Selon Philippe, c'est effectivement fait à certains endroits. Il a cité des exemples avec la municipalité de Sherbrooke, du Canton d'Orford et probablement plusieurs autres Municipalités.

b. Il y a eu des discussions concernant les outils de géomatique. Philippe est au courant de ce genre d'outils et connaît plusieurs sources d'informations géomatiques. Didier a aussi de l'expérience dans le domaine.

4. Varia.

Il n'y a pas eu de nouveaux points à rajouter aux sujets de cette réunion.

5. Levé de la réunion.

La réunion s'est terminée à 20h57.